

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 janvier 2014



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - M. MASSON (pouvoir M. DEVALEE) - M. DUPIRE (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. BERTELOOT (pouvoir M. MILLOT) - M. IZIMER (pouvoir M. EL HASSOUNI) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : Mme GAUTHIE

## OBJET

### DE LA DELIBERATION

**Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais - Affectation de deux agents - Attribution de subventions - Mise à disposition de locaux - Convention à conclure entre la Ville de Dijon et le Groupement d'Intérêt Public**

Madame Metge au nom des commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le travail réalisé autour du reconventionnement de la Maison de l'Emploi et de la Formation, au titre de la période 2011-2014, a permis de redéfinir son cadre d'intervention en articulation avec les missions de Pôle Emploi autour des axes suivants :

- développer une stratégie territoriale partagée ;
- participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- contribuer au développement de l'emploi local ;
- réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi ;

et un volet complémentaire en relation avec la stratégie territoriale de Pôle Emploi autour de l'accueil, l'information et l'orientation des personnes à la recherche d'un emploi.

L'année 2013 a été marquée par une activité importante de la Maison de l'Emploi et de la Formation à Dijon :

- 1 647 personnes (soit + 12 % par rapport à 2012) ont été accueillies pour la première fois au sein des points-relais de Dijon en 2013 (747 sur le quartier de la Fontaine d'Ouche et 900 sur le quartier des Grésilles) en plus des 1 467 personnes accueillies en 2012 ;
- 18 045 services ont été délivrés (soit + 50 % par rapport à 2013 avec 11 515 au point-relais des Grésilles et 6 530 au point-relais de la Fontaine d'Ouche) ;
- 933 Dijonnais ont été accompagnés via la mobilisation des dispositifs locaux dont 40 % étaient issus des quartiers de la politique de la ville ;
- 268 personnes ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante dont 38 % résidaient dans un quartier de la politique de la ville.

Au regard de son cadre d'intervention pour la période 2011-2014 et des résultats obtenus en 2013, l'accent sera mis pour l'année 2014, en terme d'intervention de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais sur la ville de Dijon sur les missions suivantes :

- la formalisation de rapports d'observation en articulation avec l'observatoire de la politique de la ville ;
- l'animation de procédures de recrutement en nombre, en relation avec Dijon Développement et Pôle Emploi ;
- l'animation de deux forums emploi en liaison avec Pôle Emploi ;
- l'animation des dispositifs en faveur des demandeurs d'emploi que sont : le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, les clauses d'insertion, la Plate-forme Dynamique d'Accès à l'Emploi, 100 chances - 100 emplois, Cités Lab ;
- l'accompagnement de projets locaux comme la préfiguration d'une plate-forme mobilité en direction des demandeurs d'emploi ;
- l'animation d'actions de proximité sur les quartiers de la politique de la ville : coordination emploi sur les Grésilles, ateliers d'aide à la création d'activités... ;
- l'animation des deux points-relais de la Maison de l'Emploi et de la Formation présents à Dijon.

Dans ce cadre, l'activité de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais va connaître une évolution sensible en 2014 avec notamment :

- le développement du cadre d'intervention de Pôle Emploi via la mise en œuvre de sa stratégie « Pôle emploi 2015 » ;
- la renégociation du protocole du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi pour la période 2014-2019 et la nouvelle convention afférente aux Maisons de l'Emploi.

Pour mettre en œuvre le plan d'actions prévu sur son territoire et notamment sur la ville de Dijon, le budget prévisionnel de la Maison de l'Emploi et de la Formation (hors PLIE) est de 2 024 617,33 € avec en termes de financements :

- 647 373,38 € sollicités auprès de l'État ;
- 60 000 € de la part de la Ville de Dijon ;
- 90 000 € du Département de Côte d'Or (qui flèche ces crédits sur le dispositif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi) ;
- 185 431,74 € de la Région de Bourgogne ;
- le reste provenant des contributions des intercommunalités et communes extérieures à l'agglomération.

Parallèlement, au titre du dispositif du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi porté par le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation depuis 2007, compte tenu du caractère stratégique du dispositif sur l'agglomération, il est proposé pour 2014 :

- d'autoriser le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi à procéder au reversement de subventions afin de financer la programmation de ses actions ;
- d'allouer un financement équivalent à 2013 pour la conduite des démarches afférentes au dispositif (équipe d'animation et programmation d'actions), soit 35 000 €.

Deux conventions à conclure entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal :

- l'une dont le principal objet est d'affecter deux agents municipaux aux points-relais de Dijon et de mobiliser une subvention de 60 000 € au titre du fonctionnement des points-relais et du financement d'actions territorialisées, et une subvention de 35 000 € pour la prise en charge d'un poste de référent PLIE ;
- l'autre, indissociable de la première, relative à la mise à disposition du GIP de locaux propriétés de la Ville 17, boulevard Champollion et 24, avenue du Lac.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'affectation de deux agents municipaux, l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € et d'une subvention de 35 000 € au titre de l'animation du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, ainsi que la mise à disposition de locaux 17, boulevard Champollion et 24, avenue du Lac, au bénéfice de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais, pour l'année 2014, dans les conditions proposées ;

2 - approuver les projets de conventions à conclure entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 46**

**Abstentions : 8**